

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 JUILLET 2013**

Délibération  
n° 2013.07.151

**Contrat de ville  
2014/2020 :  
engagement du  
GrandAngoulême  
dans la politique  
de la ville**

**LE ONZE JUILLET DEUX MILLE TREIZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 juillet 2013**

**Secrétaire de séance** : Catherine DEBOEVERE

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

**Ont donné pouvoir** :

Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Marie-Noëlle DEBILY à François NEBOUT, Catherine DESCHAMPS à Michel BRONCY, Madeleine LABIE à Françoise COUTANT, Françoise LAMANT à Gérard DESAPHY, Djillali MERIOUA à Janine GUINANDIE, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Jean-François DAURE, André BONICHON, Nadine GUILLET, Redwan LOUHMAADI, Gilles VIGIER

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2013**

**DELIBERATION  
N° 2013.07.151**

POLITIQUES SOLIDAIRES

Rapporteur : Monsieur le Président

**CONTRAT DE VILLE 2014/2020 : ENGAGEMENT DU GRANDANGOULEME DANS LA  
POLITIQUE DE LA VILLE**

Le Comité Interministériel des Villes du 19 février 2013 a décidé les principales orientations de la politique de la ville pour la période 2014-2020. Les contrats de ville reposeront sur un projet global de territoire où seront identifiés les enjeux de développement des quartiers, au regard des politiques d'aménagement et de développement du territoire. A ce titre, les contrats de ville devront s'articuler avec les documents de planification relevant des compétences d'agglomération : Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacements Urbains, stratégie de développement économique, Plan Climat,... en cohérence avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Le contrat de ville définira également les axes de développement des quartiers dans le cadre des politiques de proximité relevant des compétences des communes : urbanisme au travers des plans locaux d'urbanisme, éducation, famille, solidarité...

La géographie prioritaire de la politique de la ville comprendra des quartiers prioritaires-cibles, marqués par la concentration de difficultés, qui bénéficieront de dotations financières spécifiques et dont le périmètre sera élargi pour mener des programmes thématiques pertinents. Ces programmes seront à définir dans des conventions thématiques liées au contrat. Les projets de rénovation urbaine de deuxième génération constitueront une de ces conventions. Des quartiers pourront également être inscrits dans la géographie prioritaire au titre d'une veille des risques de précarisation.

Cette architecture est celle qui a déjà été adoptée en 2007 par le GrandAngoulême avec :

- 4 quartiers prioritaires : Ma Campagne : 3 975 habitants, Basseau Grande Garenne : 4 281 habitants, Bel Air Grand Font : 2 109 habitants, Champ de Manœuvre : 4 256 habitants.
- et 10 quartiers d'observation : L'Houmeau-Madeleine-Gare : 2 478 habitants, L'Etang des Moines : 1 695 habitants, Sous les Vignes : 1 675 habitants, St Cybard : 822 habitants, St Martin : 820 habitants, Le Treuil : 602 habitants, La Foucaudie : 592 habitants, Les Ecasseaux : 486 habitants, La Garenne : 377 habitants, Villement : 383 habitants.

Le pilotage du contrat sera assuré à la fois par le Préfet et le Président de l'EPCI en association avec les maires. Une équipe projet sera chargée à l'échelle intercommunale de l'animation globale du contrat pour la mise en œuvre des enjeux stratégiques du contrat et de son évaluation.

Le contrat de ville 2014-2020 du GrandAngoulême s'inscrira dans la continuité de la politique de la ville intercommunale déjà engagée avec :

1. une géographie prioritaire qui traduit une approche globale des précarités territoriales,
2. deux Opérations de Renouveau Urbain en cours sur le Champ de Manœuvre à Soyaux et Basseau-Grande Garenne à Angoulême,
3. les Plans Stratégiques Locaux en cours de définition pour le quartier de Ma Campagne ayant fait l'objet d'une Opération de Renouveau Urbain en voie d'achèvement et en perspective sur les quartiers de Basseau-Grande Garenne et du Champ de Manœuvre,
4. l'animation à l'échelle intercommunale depuis 2008 d'un guichet unique des clauses d'insertion dans les marchés publics et d'un PLIE,
5. des coordinations organisées en proximité dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la prévention avec 4 Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance actifs à Angoulême, Soyaux, L'Isle d'Espagnac, La Couronne.

L'élaboration du contrat de ville reposera sur :

- une approche globale du territoire pour que le contrat soit réellement un cadre de développement pour l'agglomération au même titre et en cohérence avec le Programme Local de l'Habitat, le Plan de Déplacement Urbain, les orientations pour le Développement Durable...
- un territoire large dans une logique d'aménagement structurant qui répond à l'exigence d'un développement des quartiers intégré à leur territoire. Il s'agira ici concrètement de :
  - S'appuyer sur la concordance avec la répartition du logement locatif et la cohérence avec les orientations du PLH 2014-2019 et du SCoT sur la densification et le peuplement,
  - Mettre en adéquation la géographie prioritaire avec les enjeux de déplacement sur l'agglomération et la mise en place d'un Transport en Commun en Site Propre soutenu par l'appel à projet national du Grenelle 2 prenant place dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération.

Par ailleurs, un contrat de ville se justifie sur le GrandAngoulême par la situation socio-économique de ces quartiers, telle que présentée dans l'analyse des besoins sociaux 2012. La définition des périmètres précis des quartiers ayant un caractère prioritaire et des quartiers à placer en veille fera l'objet d'un travail partenarial avec principalement les communes et la Préfecture de la Charente et le soutien technique de l'Insee.

Deux quartiers présentent de surcroît, des dysfonctionnements urbains et une dégradation de la qualité de l'habitat qui les rend peu attractifs et qui concourent à l'apparition de tensions sociales accrues : Bel Air- La Grand Font à Angoulême et L'Etang des Moines à La Couronne.

Sur la base des annonces du Comité Interministériel des Villes et dans l'attente des décisions nationales définitives sur le contenu, les modalités et les moyens de fonctionnement des contrats de ville,

Vu l'avis favorable des commissions politiques solidaires et aménagement du territoire du 12 juin 2013,

Vu l'avis favorable du bureau du 27 juin 2013,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la signature d'un contrat de ville 2014-2020

**DE RETENIR** une zone prioritaire nord-est/sud-ouest comprenant des quartiers prioritaires répondant au ciblage national et des quartiers prioritaires pour le projet de territoire accédant à hauteur de 10 % aux crédits spécifiques du contrat de ville :

1- Quartiers prioritaires répondant au ciblage national :

- à Angoulême : Ma Campagne, Basseau-Grande Garenne, Bel Air- La Grand Font/La Madeleine/L'Houmeau en continuité avec à Soyaux : le Champ de Manœuvre

2- Quartiers prioritaires pour le projet de territoire :

- à La Couronne : L'Etang des Moines, Les Beauvais et Le Jonco
- à Nersac : La Foucaudie
- à St Michel : Sous les Vignes dans la continuité du quartier prioritaire de Basseau-Grande Garenne
- à Ruelle : Villement et l'ensemble Centre/Puyguillen

**DE RETENIR** 7 quartiers de veille répartis sur l'agglomération :

- à Angoulême : Montauzier-St Ausone, St Cybard
- à Gond-Pontouvre : Le Treuil et le Pontouvre
- à l'Isle d'Espagnac : Les Ecasseaux
- à St Yrieix : Les Rochers

Cette géographie est représentée dans la carte ci-jointe.

**D'ADOPTER** le principe d'une convention de Renouveau Urbain pour Bel Air-La Grand Font en tant que quartier prioritaire répondant au ciblage national et pour L'Etang des Moines à La Couronne en tant que quartier prioritaire pour le projet de territoire, au vu de la déqualification urbaine de ces quartiers d'habitat social.

**D'ASSOCIER** à son élaboration les communes volontaires pour mener des actions de politique de la ville en proximité sur leur(s) quartier(s) prioritaire(s).

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>15 juillet 2013</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>15 juillet 2013</b>

# Proposition de géographie prioritaire pour le prochain contrat de ville 2014-2020

Les bornes des classes sont calculées en référence aux revenus des unités urbaines de la région Poitou-Charentes.

